

## Délibération n°2021-06-04/03

### OBJET

Autorisation donnée au Président de signer le marché « ingénierie et assistance à maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre en aménagement »

### DATE DE LA SEANCE

04 juin 2021

Nombre d'Élus pouvant siéger :	10
Présents :	3
Pouvoirs :	0
Pour :	3
Contre :	0
Abstention	0

### **ADOPTÉE A**

Unanimité

**Date et visa de la Préfecture de la Seine-Saint-Denis**

L'an deux mil vingt et un, le quatre juin, le Comité syndical mixte d'étude et de réalisation la Tégéval s'est réuni au Conseil départemental du Val-de-Marne, Hôtel du département du Val-de-Marne, salle des conférences 5ème étage, à Créteil, sous la Présidence de Monsieur Pierre-Jean GRAVELLE.

Étaient présents : Messieurs Pierre-Jean GRAVELLE et Bruno HELIN et Madame Nathalie DINNER, pouvant délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code général des collectivités territoriales et des statuts du Syndicat mixte d'étude et de réalisation la Tégéval.

Étaient absents excusés :

Madame Anne CABRIT  
Monsieur Benoît CHEVRON  
Monsieur Olivier DOSNE  
Monsieur Didier GONZALES  
Madame Catherine PRIMEVERT  
Madame Marie-Carole CIUNTU  
Monsieur Laurent JEANNE  
Madame Nathalie DELEPAULE  
Monsieur Didier DOUSSET  
Madame Sandrine LAMIRE-BURTIN  
Monsieur Ibrahima TRAORE



**DÉLIBÉRATION N°2021-06-04/03 DU 04 JUIN 2021 RELATIVE À L'AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LE MARCHÉ « INGÉNIERIE ET ASSISTANCE À MAITRISE D'OUVRAGE ET MAITRISE D'ŒUVRE EN AMÉNAGEMENT »**

**LE COMITÉ SYNDICAL**

- VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L5721-1 à L5721-9,
- VU** Le code de la commande publique,
- VU** la décision de la commission d'appel d'offres du 4 juin 2021,
- VU** le rapport présenté par Monsieur Pierre-Jean Gravelle, Président du Syndicat Mixte d'Étude et de Réalisation (SMER) la Tégéval.

**DÉLIBÈRE**

Article 1 : Autorise le Président du SMER la Tégéval à signer l'accord-cadre à bons de commande de prestations d'ingénierie et d'assistance à maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre en aménagement pour une durée maximale de 4 ans et des montants annuels minimum et maximum suivants :

<b>Lot</b>	<b>Montant Minimum annuel</b>	<b>Montant Maximum annuel</b>
Lot 1 - Lot unique	20 000,00 € HT	200 000,00 € HT

Article 2 : Le présent accord-cadre à bons de commande est attribué à :

OMNIUM GENERAL D'INGENIERIE (OGI) – 93100 MONTREUIL SOUS BOIS

Article 3 : Les dépenses afférentes à cet accord-cadre à bons de commande seront imputées sur le budget du SMER.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois, an susdits  
Le 4 juin 2021

Président du Smer la Tégéval



M. Pierre-Jean GRAVELLE

Vu et transmis à M. Le Préfet de la Seine-Saint-Denis,  
en application de l'article 7 de la loi du 22 juillet 1982,

Le 14 juin 2021

Le Président du Smer La Tégéval



Pierre-Jean GRAVELLE

